Docusign Envelope ID: 8D5CB8A7-49C8-4BFD-982C-9467D4948F29

conforme à l'original

DocuSigned by:
Gilles ATTOLINI
2E675B87BDAC4D9...

SIMPLIFIÉ — **DGFiP N° 2033-A 2025**

Désignation de l'entreprise : 424 ENERGY — Néant ☐

Adresse de l'entreprise : 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

ACTIF

				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/06/2025 Net 3	Exercice N-1 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	immobilisations corporelles*		028	3 242 165	030		3 242 165	57 248
	immobilisations financières* (1)		040		042			
	Total I (5)		044	3 242 165	048		3 242 165	57 248
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres* (3)	072	653 172	074		653 172	11 796
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	326 051	086		326 051	722
	Charges constatées d'avance*		092	28 528	094		28 528	
	Total II		096	1 007 751	098		1 007 751	12 518
	Total général (I + II)		110	4 249 916	112		4 249 916	69 767

PASSIF

			Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000	1 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(28 403)	(23 394)
	Résultat de l'exercice	136	881	(5 010)
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	(26 522)	(27 403)
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	358 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	3 306 558	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169	172		
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175	611 880	97 170
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	4 276 438	97 170
	Total général (I + II + III)	180	4 249 916	69 767

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	595 676
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 221 925
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	323 747		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Docusign Envelope ID: 8D5CB8A7-49C8-4BFD-982C-9467D4948F29

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2025

Désignation de l'entreprise : 424 ENERGY — Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

						Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		services*		217	218		
	Production stockée*	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222		
	Production immobilisée*				224	3 179 826	582
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	3 179 827	583
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	3 179 826	582
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* :	dont crédit bail mobilier :	immobilier :		242	30 917	1 060
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243	244	173	171
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	dont amortissement du fonds de commerces				255		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	1	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	3 210 917	1 814
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(31 090)	(1 231)
Produits financiers (III)					280	44 159	336
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges financières (V)					294	12 187	4 115
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347	300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	881	(5 010)

B – RÉSULTAT FISCAL

								Exercice N		Exercice N-1
	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2							312	881	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318		
	Provisions non déductibles*							322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)							324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987			342		
				JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	181					
	dont divers ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			350		
	dont divers Créance due au report en arrière du déficit				346					
	dont divers Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
	dont divers Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
	dont divers Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
	dont divers Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
	dont divers Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
	dont divers Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
	dont divers Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
	dont divers Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT.	Bénéfice col. 1, Déficit col. 2							352	881	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)							356		
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :							360 881
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I	Bénéfice col. 1, Déficit col. 2							370		372

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Docusign Envelope ID: 8D5CB8A7-49C8-4BFD-982C-9467D4948F29

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2025

Désignation de l'entreprise : 424 ENERGY — Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	57 248	472	3 221 925	474	37 008	476	3 242 165	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	57 248	492	3 221 925	494	37 008	496	3 242 165	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1 | 2 | 3 | 4 | 5

6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values : Court terme * (5)	Long terme : 19 % (6)	Long terme : 15 % ou 12,8 % (7)	Long terme : 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Docusign Envelope ID: 8D5CB8A7-49C8-4BFD-982C-9467D4948F29

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D 2025

Désignation de l'entreprise : 424 ENERGY — Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immo. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Report du total des extensions	
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	28 403
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	881
Déficits reportables	984	27 522
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	27 522

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		274	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Docusign Envelope ID: BAAE351E-2C5C-45D8-AA87-BAEEADD6D7BA

424 ENERGY
SAS - Société par Actions Simplifiée
au capital variable minimum de 1000 € et maximum 450000 €
Siège social : 75 allée Wilhelm Roentgen, 34961, Montpellier Cedex 2
529 682 221 RCS MONTPELLIER
(« la Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 octobre 2025

/…

DEUXIEME DECISION

La société a réalisé un bénéfice de 881,29 € que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

- Bénéfice de l'exercice .....881,29 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
  dans la limite de 10% du capital social 0
- Le Solde, soit la somme de..... 881,29 €
  en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à -27 522,12 €.

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'associé unique constate que du fait des résultats cumulés, les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. Cependant, la poursuite de l'activité ne s'en trouve pas compromise. L'activité de la société (production et vente d'électricité) permettra, à moyen terme, de rétablir des capitaux propres au niveau minimal requis par la loi.

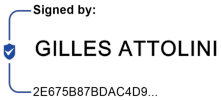
/…

CERTIFIE CONFORME

La société URBASOLAR
Président, elle-même représentée par

Docusign Envelope ID: BAAE351E-2C5C-45D8-AA87-BAEEADD6D7BA

M. Gilles ATTOLINI, Directeur Général



Docusign Envelope ID: BAAE351E-2C5C-45D8-AA87-BAEEADD6D7BA

Docusign Envelope ID: 1D124328-4941-4C5B-BC17-9261BE9591A9

424 ENERGY

au capital variable minimum de 1000 € et maximum 450000 €
Siège social : 75 allée Wilhelm Roentgen,34961,Montpellier Cedex 2
529 682 221 RCS MONTPELLIER
(« la Société »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le douze novembre,
Et à huit heures cinq,

La société HOLDING PERSEI, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 €, dont le siège social est situé 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 – 34961 MONTPELLIER CEDEX 2, et immatriculée sous le numéro 985 384 114 RCS MONTPELLIER, représentée par la société URBASOLAR, son Président, lui-même représentée par M. Gilles ATTOLINI, Directeur Général,

Associée unique de la Société ;

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, la société URBASOLAR, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 30/06/2025.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2025 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes et bilan de l'exercice clos le 30/06/2025 et donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'associé unique constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaitre aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I).

Docusign Envelope ID: 1D124328-4941-4C5B-BC17-9261BE9591A9

DEUXIEME DECISION

La société a dégagé un résultat comptable de 881,29 € que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

- Résultat de l'exercice .....881,29€
- 5 % du résultat à la Réserve Légale

  dans la limite de 10% du capital social ..... 0€.
- Le Solde, soit la somme de..... 881,29€
  en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à -27522,12 €.

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'associé unique constate que du fait des résultats cumulés, les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. Cependant, la poursuite de l'activité ne s'en trouve pas compromise. L'activité de la société (production et vente d'électricité) permettra, à moyen terme, de rétablir des capitaux propres au niveau minimal requis par la loi.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du rapport spécial, l'associé unique approuve l'ensemble des conventions règlementées visées dans ledit rapport.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

La société HOLDING PERSEI
Représentée par la société URBASOLAR, son Président
Lui-même représenté par M. Gilles ATTOLINI, Directeur Général
Associé unique

DocuSigned by:
Gilles ATTOLINI
2E675B87BDAC4D9...